



Article 51 OCTAVE : Un accompagnement médicamenteux coordonné lors d'une hospitalisation programmée au service de la pertinence des soins.

Association OCTAVE (A. Carde ; E. Biron)

Contexte

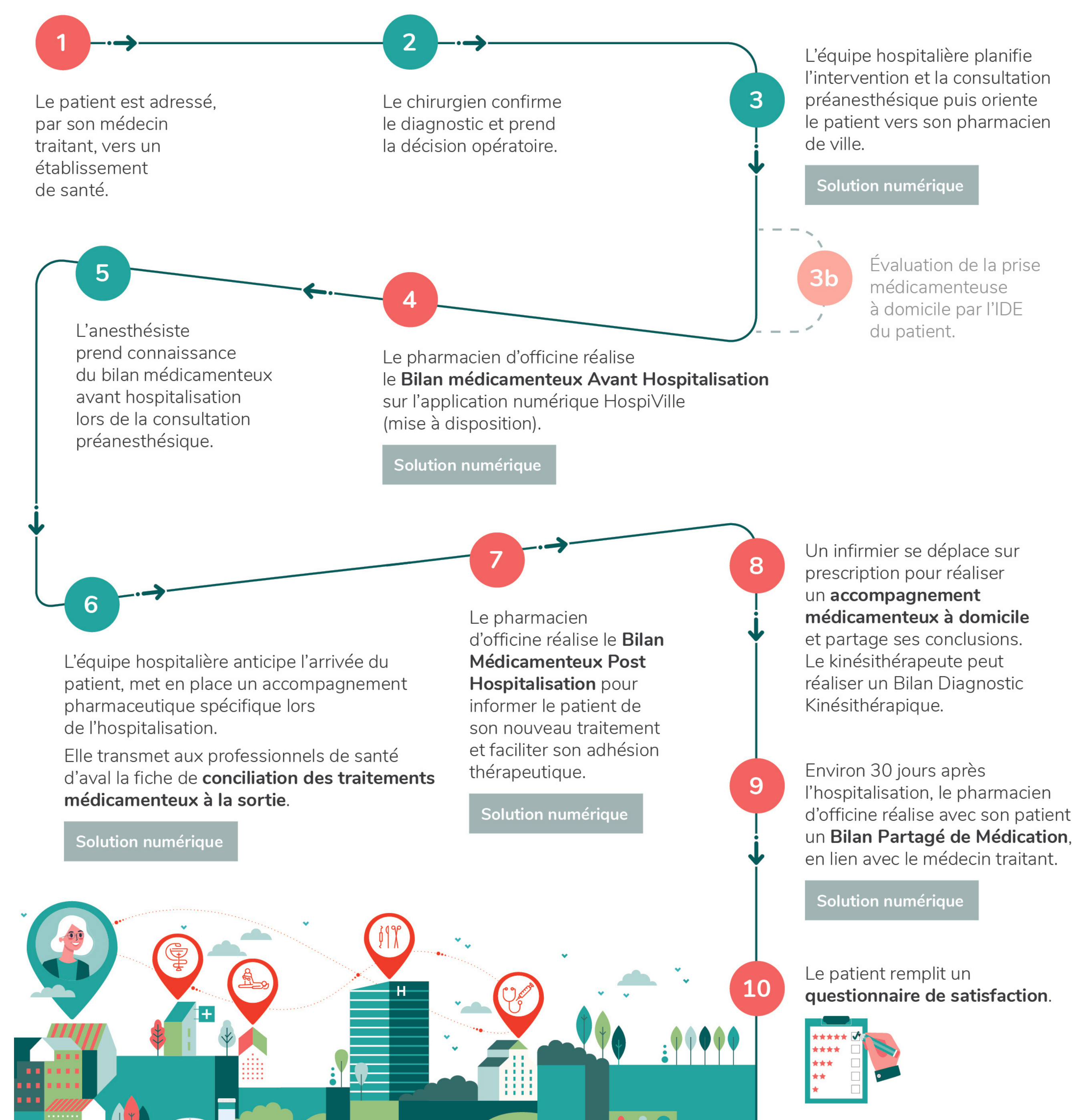
OCTAVE est un article 51 national porté par les URPS Pharmaciens qui propose un parcours de soins coordonné déployé depuis fin 2021 dans les régions Bretagne et Pays de Loire. Il comporte des innovations organisationnelles et financières au service de la pertinence des soins. Son objectif principal est de prévenir l'iatrogénie médicamenteuse par une organisation anticipée, en amont, au cours et en aval d'une hospitalisation programmée (exemple de la chirurgie) chez la personne âgée de plus de 65 ans avec 5 principes actifs depuis plus de 6 mois. Fin d'expérimentation : Avril 2024

Objectif

Déployer une innovation organisationnelle dérogatoire avec les professionnels de santé libéraux et les établissements de santé, tester le modèle de financement au forfait de coordination, évaluer l'ensemble des parcours initiés pour démontrer l'efficacité et la reproductibilité de l'accompagnement afin de statuer sur la pertinence de la généralisation de ce dispositif dérogatoire.

Méthodes

Création en 2021 d'une association dédiée (indépendante des URPS) avec 2,5 ETP, test du parcours et de la solution numérique socle Hospiville, embarquement des équipes hospitalières et des professionnels libéraux de décembre 2021 à avril 2023, formation à l'outil numérique, promotion des actes conventionnés Bilan Partagé de médication (BPM) et Accompagnement Médicamenteux à Domicile (AMD) avec l'Assurance Maladie, coordination et suivi des parcours avec Hospiville, recueil de l'expérience patient, et évaluation externe par la société CEMKA.

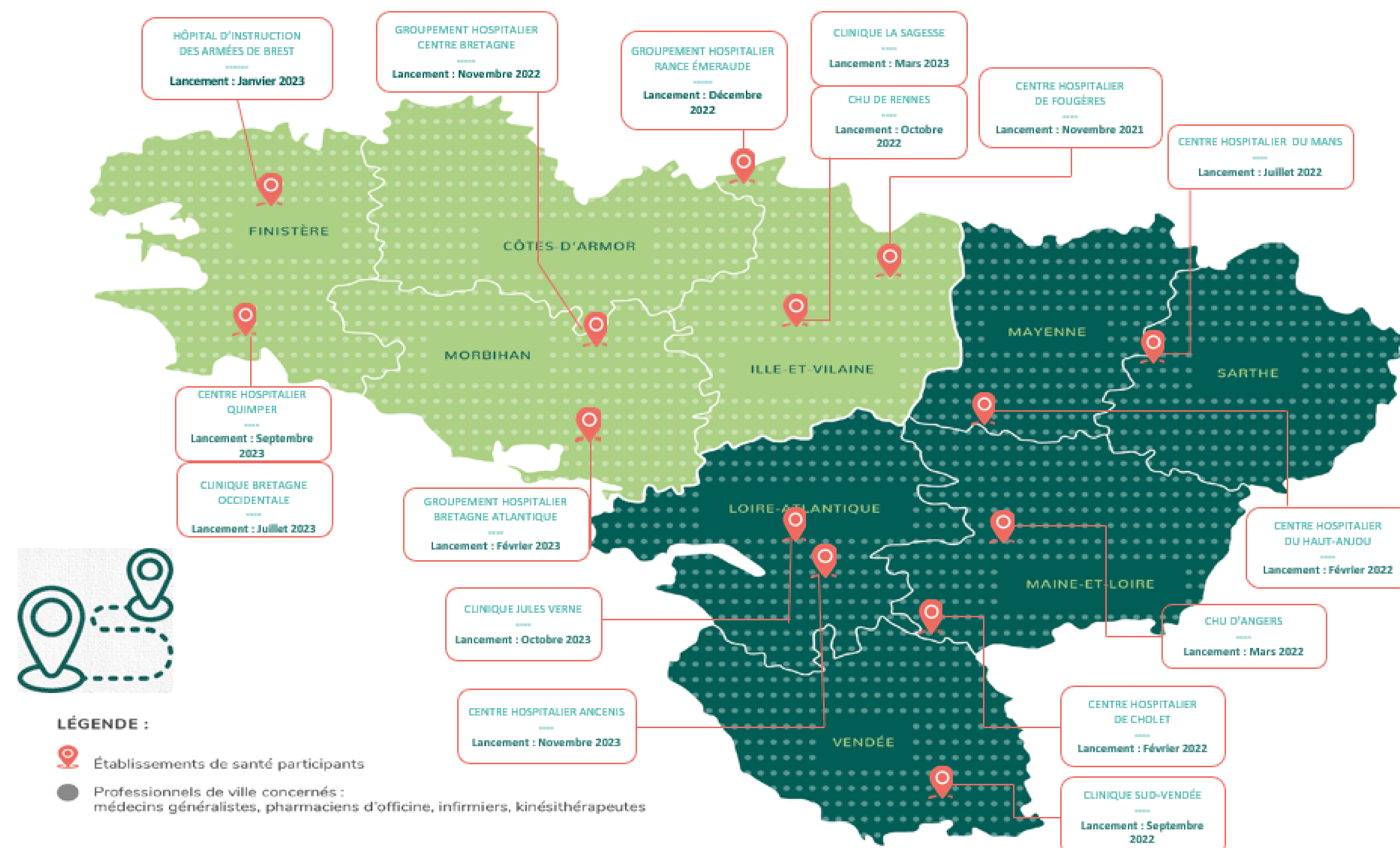


Conclusion et perspectives

Les innovations proposées par OCTAVE ont pu être testées et validées comme un accompagnement médicamenteux opérationnel avec une participation massive des officinaux. Ce parcours coordonné de prévention de l'iatrogénie médicamenteuse en hospitalisation programmée donne du sens aux actes conventionnés (notamment le BPM et l'AMD de l'IDE), crée un lien sécurisant entre pharmaciens, recueille l'expérience patient et doit, à terme, faciliter le pilotage de la prise en charge médicamenteuse par le médecin traitant. De plus, le forfait de coordination incite positivement les professionnels à travailler ensemble, à utiliser le même outil numérique et à réaliser toutes les étapes du parcours dont des activités de pharmacie clinique et des actes conventionnés médicaux et paramédicaux.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024, à travers son article 22, montre l'importance de développer les parcours coordonnés renforcés. OCTAVE est un parcours clé en main au service de la pertinence des soins, qui peut se décliner dans les projets de santé des CPTS souhaitant prévenir l'iatrogénie médicamenteuse du patient polymédiqué. Notre expérience montre que le parcours et l'outil numérique commun donne le cadre facilitateur des activités techniques, et que l'humain dédié au suivi de ces parcours complexes est la clef de voûte de l'accompagnement que nous devons à nos patients fragilisés.

Journée Régionale : La Pertinence des soins, où en sommes-nous en 2023 ? 6 décembre 2023 - Centre des Congrès d'Angers.



Résultats (octobre 2023)

Déploiement du parcours coordonné pluriprofessionnel en 10 étapes dans **15 territoires** (2 CHU, 3 cliniques (dont 2 ESPIC), 10 CH ; 2/3 BZH 1/3 PDL) ; 780 officines expérimentatrices ; **Taux de participation > 85%** ; communication active avec **25 articles** dans la presse nationale, régionale et professionnelle, 300 échanges et réunions dont 10% avec l'AM, 5 soirées de lancements ville-hôpital, plus de 10 000 mails envoyés.

En pratique, pré-inclusion hospitalière et inclusion pharmacien officine fonctionnelle :

- **Parcours initiés : 1400** (31% CHU Rennes, 18% CHU Angers, 10% CH Le Mans, Vannes, Pontivy) ;
- **Age moyen des patients : 76 ans**
- **Sex-ratio : 54% H / 46% F**
- **Parcours en chirurgie ambulatoire : 21%**
- **Durée hospitalisation conventionnelle : 6,5 j**
- **Délai entre la pré-inclusion et l'hospitalisation : 28 j**
- **Délai entre sortie d'hospitalisation et BPM : 26 j**
- **Satisfaction patient : 8,5 / 10 (147 retours expériences patients)**
- **Taux de complétude des parcours en progression : 62% début 2023 à 84% fin 2023**

Fin 2023, bilan : **solution numérique sécurisée via e-CPS robuste et intuitive** pour les pharmaciens ; **activités de pharmacie clinique** en ville et à l'hôpital dont la conciliation des traitements médicamenteux ; **participation des IDE** : retard de fonctionnalités de l'outil numérique (identification des infirmiers complexes liée à l'absence de numéro FINESS + acte conventionné méconnu) ; **participation des médecins indirecte** : données à compléter avec une thèse de médecine générale en cours de rédaction Université de Rennes "Analyse de l'effet du projet OCTAVE sur les relations interprofessionnelles" ; **déclaration des parcours réalisés fluide et paiement des acteurs rapides** via le forfait de coordination ; un parcours vertueux pour l'Institut Montaigne, "un levier pour le virage ambulatoire" ; une sélection au Prix Galien 2023.

